

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux sociétaires

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO

32 allée d'Orléans

33000 Bordeaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Placements financiers – Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles</p>	
<p>Comme indiqué en note E.3 de l'annexe, le 7 juin 2018, Groupama SA a finalisé sa transformation d'organe central du groupe en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole de compétence nationale, qui est une forme particulière de société d'assurance mutuelles (SAM).</p> <p>A l'issue de cette opération, les caisses régionales sont devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles.</p> <p>Au 31 décembre 2021, et suite à l'opération de transformation, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 1,81 M€ soit 6% du total de l'actif.</p> <p>Comme indiqué en note E.3 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par cette dernière, sur une valorisation de son activité de réassurance et sur la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; ○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; ○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; ○ Enfin, nous avons vérifié que la note E.3 de l'annexe donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO par votre assemblée générale du 9 juin 2011.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte Vignon

Bilan actif

01 MISSO

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

	12 / 2021	12 / 2020
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	238,03	2 076,99
3 Placements :	19 952 108,15	16 874 118,58
3a Terrains et constructions	8 174 592,27	8 010 311,11
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 813 818,95	1 813 818,95
3c Autres placements	9 963 696,93	7 049 988,52
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	50 763,26	63 267,24
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	50 763,26	63 267,24
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	73 302,05	126 649,21
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	0,00	0,00
6aa Primes restant à émettre		
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	0,00	0,00
6b Créances nées d'opérations de réassurance	2 258,95	0,00
6c Autres créances :	71 043,10	126 649,21
6ca Personnel	0,00	0,00
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 437,10	9 931,76
6cc Débiteurs divers	67 606,00	116 717,45
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	8 428 901,25	10 642 631,69
7a Actifs corporels d'exploitation	47 141,99	60 355,97
7b Comptes courants et caisse	8 381 759,26	10 582 275,72
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	17 868,82	36 923,31
8a Intérêts et loyers acquis non échus	11 193,04	8 330,15
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	6 675,78	28 593,16
Total de l'actif	28 523 181,56	27 745 667,02

Bilan passif

01 MISSO

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

	12 / 2021	12 / 2020
1 Capitaux propres :	26 396 394,27	25 847 902,97
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	400 000,00	400 000,00
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	24 139 998,81	23 783 747,99
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95		
1h Subventions d'investissement		
1e Report à nouveau		
1f Résultat de l'exercice	548 491,30	356 250,82
1i Ecart de dévolution	1 307 904,16	1 307 904,16
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	422 012,55	428 681,27
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	161 311,83	206 447,46
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	260 700,72	222 233,81
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	44 000,00	36 000,00
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	1 655 858,19	1 430 141,21
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 556,27	18 723,18
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 106 080,50	951 413,92
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00
7e Autres dettes :	542 221,42	460 004,11
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	117 900,83	85 000,83
7ec Personnel	28 144,00	24 573,10
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	69 585,43	64 538,30
7ee Créanciers divers	326 591,16	285 891,88
8 Comptes de régularisation - Passif :	4 916,55	2 941,57
Total du passif	28 523 181,56	27 745 667,02

Compte de résultat technique non vie

01 MISSO

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2021	Opérations nettes 12/2020
1 Primes acquises	2 116 519,16		1 539 015,24	577 503,92	534 316,67
1a Primes	2 116 519,16		1 539 015,24	577 503,92	534 316,67
1b Variations des primes non acquises					
2 Produits des placements alloués	12 238,97			12 238,97	6 508,80
3 Autres produits techniques	5 748,39			5 748,39	1,27
4 Charges des sinistres :	-266 831,70		-122 476,75	-144 354,95	-36 606,55
4a Prestations et frais payés	-311 967,31		-134 980,72	-176 986,59	-79 950,91
4b Charges des provisions pour sinistres	45 135,61		12 503,97	32 631,64	43 344,36
5 Charges des autres provisions techniques					
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-512 554,52		-223 369,07	-289 185,45	-253 523,78
7a Frais d'acquisition	-216 036,80			-216 036,80	-167 112,72
7b Frais d'administration	-296 517,72			-296 517,72	-288 855,62
7c Commissions reçues des réassureurs			-223 369,07	223 369,07	202 444,56
8 Autres charges techniques	-186 965,49			-186 965,49	-130 294,86
9 Variation de la provision pour égalisation	-38 466,91			-38 466,91	-75 765,45
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	1 129 687,90		1 193 169,42	-63 481,52	44 636,10

Compte de résultat non technique

01 MISSO

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

	12 / 2021	12 / 2020
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-63 481,52	44 636,10
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	1 521 842,81	1 163 979,32
3a Revenus des placements	1 172 531,38	1 048 307,13
3b Autres produits des placements	4 740,92	
3c Profits provenant de la réalisation des placements	344 570,51	115 672,19
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-679 743,94	-704 974,30
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-419 941,78	-395 936,42
5b Autres charges des placements	-241 319,70	-245 486,31
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-18 482,46	-63 551,57
6 Produits des placements transférés	-12 238,97	-6 508,80
7 Autres produits non techniques		
8 Autres charges non techniques		-154,00
9 Résultat exceptionnel :	111,54	-5 341,50
9a Produits exceptionnels	111,54	85,81
9b Charges exceptionnelles		-5 427,31
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	-217 998,62	-135 386,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	548 491,30	356 250,82

ANNEXE COMPTABLE

Exercice 2021

MUTUELLE DES SYLVICULTEURS
GROUPAMA FORETS ASSURANCES
32 Allées d'Orléans
33000 BORDEAUX
05.56.52.85.28

A.	<u>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</u>	3
B.	<u>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	3
C.	<u>CHANGEMENT DE METHODE</u>	3
D.	<u>REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</u>	3
I.	<u>OPERATIONS TECHNIQUES</u>	4
1)	<u>Cotisations</u>	4
2)	<u>Provision pour cotisation non acquise</u>	4
3)	<u>Frais d'acquisition reportés</u>	4
4)	<u>Sinistres</u>	4
5)	<u>Provision pour frais de gestion</u>	4
6)	<u>Provision pour égalisation</u>	4
7)	<u>Opérations de réassurance acceptées</u>	5
8)	<u>Réassurance des Caisses locales</u>	5
9)	<u>Opérations d'assurance cédées</u>	5
II.	<u>PLACEMENTS</u>	6
1)	<u>Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice</u>	6
1.1	Terrains et Constructions, Parts de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières	6
1.2	Valeurs Mobilières à Revenus fixes	6
1.3	Actions et autres titres à Revenus variables	6
1.4	Titres de Participations	7
2)	<u>Provisions</u>	7
2.1	Provisions pour Dépréciation Durable	7
2.2	Provisions pour Risque d'exigibilité des engagements techniques	8
2.3	Provisions pour Gros Entretien	8
3)	<u>Produits et charges de placement</u>	8
III.	<u>AUTRES OPERATIONS</u>	8
1)	<u>Frais de gestions et commissions</u>	8
2)	<u>Créances</u>	9
3)	<u>Actifs corporels d'exploitation</u>	9
4)	<u>Compte de régularisation actif</u>	9
5)	<u>Provisions pour Risques et Charges</u>	9
6)	<u>Dettes</u>	9
7)	<u>Autres produits et charges non techniques</u>	9
8)	<u>Impôts</u>	10
9)	<u>Compte de régularisation passif</u>	10
10)	<u>Engagements en matière de retraite</u>	10
11)	<u>Engagements en matière de risques</u>	10
12)	<u>Engagements reçus et donnés</u>	10
13)	<u>Compte Personnel de Formation</u>	10
A.	<u>ANNEXES DETAILLÉES (valeurs fournies en K€)</u>	11
1)	<u>Placements mobiliers et immobiliers</u>	11
1.1	Les actifs incorporels	11
1.2	Les terrains et constructions	12
2)	<u>Autres placements (comptes 23 et 24)</u>	13
3)	<u>Filiales et participations</u>	14
4)	<u>État récapitulatif des placements</u>	15
5)	<u>Ventilation des produits et charges non techniques</u>	19
6)	<u>Créances, dettes et comptes divers</u>	20
7)	<u>Intra groupe</u>	23
8)	<u>Charge fiscale</u>	25
9)	<u>Capitaux propres</u>	25
10)	<u>Effectif et rémunérations</u>	26
11)	<u>Détail de la classe 4</u>	27
12)	<u>Ventilation des primes émises brutes</u>	28
13)	<u>État des règlements et provisions pour sinistres à payer</u>	28
14)	<u>Commissions afférentes aux acceptations comptabilisées pendant l'exercice</u>	28
15)	<u>Résultat technique par catégorie ministérielle</u>	29
F.	<u>AUTRES INFORMATIONS</u>	30

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

→ Evolution du chiffre d'affaires

Les cotisations brutes collectées en 2021 sont en augmentation de 10,61 % par rapport à l'exercice 2020 (2 117 K€ contre 1 914 K€).

Le solde des primes restant à la MISSO n'augmente cependant que de 8,14 %, en raison de l'augmentation des coûts de réassurance (577,5 K€ contre 534 K€ en 2020).

→ Impact de la crise sanitaire liée au virus COVID 19

Il convient de souligner la très bonne résistance des fondamentaux de la MISSO dans ce contexte sanitaire compliqué. Ceci se traduit en particulier par le niveau de solvabilité de la MISSO qui se maintient à un très bon niveau. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

B. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les évènements constatés en début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de Groupama Forêts Assurances étant donné l'absence d'expositions directes et indirectes sur ces pays.

C. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

D. REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes individuels de Groupama Forêts Assurances sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances et au règlement de l'ANC n°2015-11 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les actifs de Groupama Forêts Assurances sont composés pour moitié environ d'immeubles possédés en plein ou en copropriété. Ces actifs ne sont pas exposés aux risques climatiques. Les autres actifs sont diversifiés (actions, obligations, fonds de capitalisation) et les réserves de trésorerie sont importantes (+ de 25 % des actifs).

I. OPERATIONS TECHNIQUES

1) Cotisations

Les cotisations correspondent aux primes émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2) Provision pour cotisation non acquise

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

3) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

4) Sinistres

Les charges de sinistres de l'exercice comprennent les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance et correspondant aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice. Elles incluent également les frais accessoires aux sinistres. Ces sinistres incluent également les frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

5) Provision pour frais de gestion

Elle est constituée conformément à l'article R 343-7 du Code des Assurances. Elle est obtenue par l'application aux provisions pour sinistres à payer, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

La provision pour frais de gestion représente 19 K€ au 31/12/2021.

6) Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R 343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien.

Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Pour l'exercice 2021, une dotation de provision d'égalisation a été effectuée pour un montant total de 38 K€.

7) Opérations de réassurance acceptées

Un pool permanent de rétrocession est constitué dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et Groupama Assurances Mutuelles, la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et nécessitant un concours important de la réassurance externe.

Les opérations de réassurance acceptées concernent essentiellement des rétrocessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles.

8) Réassurance des Caisses locales

La Caisse Spécialisée réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Spécialisée ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat.

9) Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie notre Caisse Spécialisée à Groupama Assurances Mutuelles. Les titres du Réassureur (cessionnaire ou rétrocessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus.

II. PLACEMENTS

1) Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 Terrains et Constructions, Parts de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières

Les immeubles, et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les immeubles, frais d'acquisition et frais d'actes, sont amortis conformément aux règles comptables par l'application de la méthode « dite par composants ».

Les décompositions retenues sont :

CLASSIFICATION DES IMMEUBLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT

(en années)	Habitations et bureaux avant 1945		Habitations et bureaux après 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureaux ou habitation IGH	
	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Composants										
Gros Œuvre Charpentes, poutres, poteaux, planchers, murs	120	65%	80	65%	30	70%	50	50%	70	40%
Clos et Couvert Toiture/terrasse, Façades, Couverture, menuiseries extérieures	35	10%	30	10%	30	15%	30	10%	30	20%
Installations Techniques Ascenseur, Chauffage/clim, Réseaux (électricité, plomberie, autres)	25	15%	25	15%	20	10%	20	25%	25	25%
Agencements, Equipements secondaires Aménagements intérieurs	15	10%	15	10%	10	5%	15	15%	15	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 Valeurs Mobilières à Revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

1.3 Actions et autres titres à Revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour les titres cotés, au dernier cours au jour de l'inventaire. Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 Titres de Participations

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

2) Provisions

2.1 Provisions pour Dépréciation Durable

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles de l'ANC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.

Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).

Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Titres cotés (hors participation)

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R343-10, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application de l'article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Si son cours de marché a été inférieur de manière permanente à 80 % du prix de revient sur les 6 derniers mois ;
- Si son cours de marché a été inférieur de manière permanente à 90 % du prix de revient sur les 24 derniers mois.

Sur l'exercice 2021, une reprise de provision pour dépréciation durable a été comptabilisée pour un montant de 5 K€.

2.2 Provisions pour Risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, ont une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste des provisions techniques, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constatée à fin 2021.

2.3 Provisions pour Gros Entretien

Les dépenses concernées par ces Provisions sont les dépenses d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel et qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations, d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Aucune provision pour gros entretien n'a été constatée à fin 2021.

3) Produits et charges de placement

Les revenus financiers comprennent les revenus de placements acquis sur l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts et des comptes courants).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe (relevant de l'article R332-19 du Code des Assurances), le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste « Réserve de capitalisation ». En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non-vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

III. AUTRES OPERATIONS

1) Frais de gestions et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Spécialisée.

A partir de l'exercice 2018, la grille de répartition du temps de travail créée en 2012 a été revue pour chaque salarié afin de mesurer plus finement la quote-part passée par chacun sur la partie technique et non technique de l'activité.

2) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Elles comprennent notamment :

- les créances techniques (assurance directe, coassurance, réassurance) ;
- les créances avec le Groupe ;
- les créances avec l'état et le personnel ;
- les débiteurs divers.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié à la clôture.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constituée à fin 2021.

3) Actifs corporels d'exploitation

Le poste « actifs corporels d'exploitation » comprend principalement :

- Les agencements et aménagements des locaux ;
- Le matériel de transport ;
- Le matériel de bureau ;
- Le mobilier ;
- Le matériel informatique.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif sur leur durée estimée d'utilisation, variant de 2 à 10 ans selon le type de bien.

4) Compte de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif sont principalement mouvementés :

- des intérêts courus relatifs aux placements financiers ;
- des charges constatées d'avance.

5) Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

6) Dettes

Les dettes sont principalement constituées de :

- Dettes sur opération (d'assurance directe, de coassurance, de réassurance) ;
- Dettes avec le groupe ;
- Dettes fiscales et sociales ;
- Comptes bancaires créditeurs ;
- Créiteurs divers.

7) Autres produits et charges non techniques

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2010 consécutif à la modification du régime fiscal de la réserve de capitalisation introduit par la loi de finances 2011, la dotation et la reprise à la réserve de capitalisation mentionnées donnent lieu respectivement à une reprise et une dotation non technique sur la réserve de capitalisation correspondant au produit et à la charge théorique d'impôt de ces premières.

8) Impôts

La Caisse a opté pour le régime d'intégration fiscale à effet du 01 Janvier 2008. Conformément aux dispositions de l'article L345.2 du Code des Assurances, Groupama Assurances Mutuelles en tant qu'entité combinante, est tête du groupe fiscal. Groupama Assurances Mutuelles est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble.

La Caisse Spécialisée devra à Groupama Assurances Mutuelles une somme égale à l'impôt qui aurait été applicable à son résultat fiscal si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent des déficits et crédits d'impôts.

Les économies d'impôt résultant du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Spécialisée d'autres entités intégrées sont réalloués à la Caisse Spécialisée.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2021 s'élève à 218 K€.

9) Compte de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif sont principalement mouvementés de l'amortissement des différences sur les prix de remboursement des obligations.

10) Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, non couvertes par des contrats d'assurance sont indiqués en engagement hors bilan. Ils représentent une somme de 44 K€ charges sociales comprises.

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetés, conformément à la recommandation du CNC n°2003-R.01.

11) Engagements en matière de risques

Pour l'exercice 2021, les engagements concernant le risque Tempête s'élèvent à 285,88 M€ et les engagements pour le risque Incendie atteignent 427,46 M€.

12) Engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus : NEANT

Le montant des engagements donnés : NEANT

13) Compte Personnel de Formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) au 1^{er} janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette disposition libère l'employeur de l'obligation d'information relative au nombre d'heures acquis au titre de la formation.

14) Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes s'élève à 26 K€.

A. ANNEXES DÉTAILLÉES (valeurs fournies en K€)

1) Placements mobiliers et immobiliers

1.1 Les actifs incorporels

Mouvements de l'exercice – valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
500...	Frais d'établissement						
508...	Autres immobilisations corporelles	331					331
	TOTAL	331					331

Amortissements et provisions

		Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
500...	Frais d'établissement						
508...	Autres immobilisations corporelles	329			2		331
	TOTAL	329			2		331

Valeur nette comptable

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
500...	Frais d'établissement		
508...	Autres immobilisations corporelles		2
	TOTAL		2

1.2 Les terrains et constructions

Mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	9 653			154		9 807
21-22	Parts de société	1 081			250		1 331
	TOTAL	10 734			404		11 138

Amortissements et provisions

		Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	2 724			239		2 963
21-22	Parts de société						
	TOTAL	2 724			239		2 963

Valeur nette comptable

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	6 929	6 844
21-22	Parts de société	1 081	1 331
	TOTAL	8 010	8 175

1.3 Les titres de propriété sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation (comptes 250 et 260)

Mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
250...	Entreprises liées	1 814					1 814
260...	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation						
	TOTAL	1 814					1 814

Amortissements et provisions

Néant

Valeur nette comptable

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
250...	Entreprises liées	1 814	1 814
260...	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	TOTAL	1 814	1 814

2) Autres placements (comptes 23 et 24)

Mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23...	Placements financiers	7 071			4 094	1 185	9 980
24...	Plac. Représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC						
	TOTAL	7 071			4 094	1 185	9 980

Amortissements et provisions

		Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
23...	Placements financiers	21				5	16
24...	Plac. Représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC						
	TOTAL	21				5	16

Valeur nette comptable

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
23...	Placements financiers	7 050	9 964
24...	Plac. Représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
	TOTAL	7 050	9 964

3) Filiales et participations

(en K€)	Adresse siège	Montant des participations	Part de capital détenu	Capitaux propres sociaux (hors résultat)	Résultat social	Capitaux propres sociaux
Sté forestière Groupama	21 bld Malherbes 75008 Paris	3	0,0032%	78 706	1 513	80 219

Depuis juin 2018, la MISSO, tout comme les Caisses Régionales de Groupama, est devenue sociétaire de Groupama Assurances Mutuelles et détient des certificats mutualistes.

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse spécialisée s'élève à 1,81 millions d'euros. Leur valorisation repose sur l'estimation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

4) État récapitulatif des placements

Tableau Art 423-13 B

	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers			
a) Terrains et constructions	10 992	8 032	19 542
i. Terrains non construits	1 138	1 138	3 121
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	3	3	6
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	8 189	5 444	14 246
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	1 328	1 328	1 269
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	334	119	900
b) Terrains et constructions en cours	146	146	146
i. Terrains affectés à une construction en cours			
ii. Immeubles en cours	146	146	146
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)			
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)			
v. Immeubles d'exploitation en cours			
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	11 138	8 178	19 688
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable			
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées	7 858	7 841	8 508
i. Actions et titres cotés	603	603	704
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 615	1 615	1 605
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	5 621	5 621	6 197
iv. Actions et titres non cotés	19	2	2
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées	1 814	1 814	1 814
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés	1 814	1 814	1 814
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés			
TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	9 672	9 655	10 322
3. Autres titres de placement			
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées	2 122	2 122	2 121
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	2 122	2 122	2 121
* Obligations cotées	1 313	1 313	1 310
o Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE			
o Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
o Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux li	1 313	1 313	1 310

* Obligations non cotées				
o Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation				
o Autres obligations non cotées				
* Titres de créance négociables et bons du Trésor	800	800	800	800
o Titres de créance négociables d'un an au plus				
o Bons à moyen terme négociables	800	800	800	800
o Autres titres de créance négociables				
o Bons du Trésor				
* Autres	9	9	9	11
ii. Prêts				
* Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE				
* Prêts hypothécaires				
* Autres prêts				
o Prêts garantis				
o Prêts non garantis				
* Avances sur polices				
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit				
iv. Autres placements				
* Dépôts et cautionnements				
* Créances représentatives de titres prêtés				
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces				
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme				
* Autres				
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
vi. Créance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance				
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
i. Placements immobiliers				
ii. Titres à revenu variable autres que les OPCVM				
iii. Obligations, TCN et titres à revenu fixe				
iv. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
v. Parts d'autres OPCVM				
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées				
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe				
* Obligations et titres assimilés cotés				
o Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation				
o Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente				
* Obligations non cotées				
o Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation				
o Autres obligations non cotées				
* Titres de créance négociables				

o Titres de créance négociables d'un an au plus			
o Bons à moyen terme négociables			
o Autres titres de créance négociables			
* Autres			
ii. Prêts			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit			
iv. Autres placements			
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation			
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
* Obligations et titres assimilés cotés			
o Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
o Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
* Obligations non cotées			
o Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
o Autres obligations non cotées			
* Titres de créance négociables			
o Titres de créance négociables d'un an au plus			
o Bons à moyen terme négociables			
o Autres titres de créance négociables			
* Autres			
ii. Prêts			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit			
iv. Autres placements			
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT	2 122	2 122	2 121

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne « Valeur nette N » sur les lignes d'obligations concernées. Le montant est non significatif.

Ventilation des charges de placements

	Exercice 2021					Exercice 2020						
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
5a			420	420			396	420			396	396
5b			242	242			245	242			245	245
5c			18	18			64	18			64	64
			680	680			705	680			705	705

Ventilation des produits de placements

	Exercice 2021					Exercice 2020						
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
3a	7		1 165	1 172	7	0	1 041	1 172	7	0	1 041	1 048
3aa			976	976			910	976			910	910
3ab			189	196			131	196			131	138
3ac	7				7				7			
3ad			5	5				5				
3b			345	345			116	345			116	116
3c			1 515	1 522	7	7	1 157	1 522	7	7	1 157	1 164

Ventilation du résultat des placements

	Exercice 2021				Exercice 2020			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
3 Produits des placements	7		1 515	1 522	7		1 157	1 164
5 Charges des placements			680	680			705	705
TOTAL	7		835	842	7		452	459

5) Ventilation des produits et charges non techniques

Néant

6) Créances, dettes et comptes divers

Créances

	Bilan 2021				Bilan 2020			
	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6a								
6a a								
6a b								
6b								
6b	2			2				
	2			2				
6c	71			71	127			127
6c a								
6c b	3			3	10			10
6c c	68			68	117			117
6d								
	73			73	127			127

Dettes

	Bilan 2021				Bilan 2020			
	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7a	8			8	19			19
Dettes nées des opérations d'assurance directe								
Assurés	8			8	19			19
Intermédiaires d'assurance								
Coassureurs								
Autres tiers								
7b	1106			1106	951			951
Dettes nées des opérations de réassurance								
Réassureurs	322			322	204			204
Cédantes	784			784	747			747
Autres intermédiaires								
7c								
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)								
7d								
Dettes envers des établissements de crédit								
7e	424			542	375		85	460
Autres dettes								
7ea								
Titres de créance négociables émis par l'entreprise								
7eb							85	85
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus								
7ec	28			28	24			24
Personnel								
7ed	70			70	65			65
Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités								
7ee	326			326	286			286
Créanciers divers								
TOTAL 7 autres dettes	1 538	118		1 656	1 345	85		1 430

Comptes de régularisation Actif

		Montant 2021	Montant 2020
	ACTIF		
01	A) Actifs réserve de propriété		
	B) Comptes de régularisation Actif		
03	Intérêts acquis non échus	11	8
04	Loyers acquis non échus		
05	Frais d'acquisition reportés Vie		
06	Frais d'acquisition reportés Non-Vie		
07	Frais d'acquisition imm. à répartir		
08	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
09	Différences sur prix de remboursement à recevoir		
10	Autres comptes de régularisation Actif	7	29
11	Evaluations techniques de réassurance		
	TOTAL REGULARISATION ACTIF	18	37
13	Dont produits à recevoir rattachés à des créances		
15	C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Comptes de régularisation Passif

		Montant 2021	Montant 2020
	PASSIF		
	B) Comptes de régularisation Actif		
07	Produits à répartir sur plusieurs exercices		
08	Amortissements différés sur prix de remboursement	5	3
09	Report commissions reçues des réassurances		
10	Autres comptes de régularisation Passif		
11	Evaluations techniques de réassurance		
	TOTAL REGULARISATION PASSIF	5	3
13	Dont charges à recevoir rattachées à des dettes		

7) Intra groupe

Lien de participation et créances

	Bilan 2021				Bilan 2020			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
A) ACTIF								
01 Capital souscrit non appelé								
Placements			18 135	19 952	1 817		15 057	16 874
02 Immobilier	1 817		8 172	8 175	3		8 007	8 010
03 Actions aut. titres rev. var.	1 814		7 841	9 655	1 814		5 927	7 741
04 Oblig. TCN aut. tit. rev. fixe			2 122	2 122			1 123	1 123
05 Prêts								
06 Dépôts autres d'établ. crédit								
07 Autres placements								
08 Créances espèces chez cédants								
09 Placements contrats un. compte				49				61
Part réassureurs provisions techn.	49			49	61			61
11 Primes non acquises (non vie)								
14 Provisions sinistres (non vie)	49			49	61			61
16 Part. benef. et rist. (non vie)								
17 Provisions d'égalisation								
19 Autres prov. techn. (non vie)								
20 Contrats en unités de compte								
21 Créances nées d'opér. d'ass. Dir.	2			2				
25 Créances nées d'opér. de réass.	1			68	1		116	117
26 Débiteurs divers			67					
27 Capital appelé non versé			8 382	8 382			10 582	10 582
28 Comptes courants			11	11			8	8
29 Inter. et loyers acq. non échus			7	7			29	29
30 Autres régularisations actif								
TOTAL	1 869		26 602	28 471	1 879		25 792	27 671

Dettes envers des entreprises du groupe

	Bilan 2021				Bilan 2020			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
B) PASSIF								
01 Passifs subordonnés			377	422	46		383	429
Provisions techniques brutes	45							
11 Primes non acquises (non vie)			116	161	46		161	207
14 Provisions sinistres (non vie)	45							
16 Part. benef. et rist. (non vie)			261	261			222	222
17 Provisions d'égalisation								
19 Autres prov. techn. (non vie)								
20 Prov. contrats en unités de compte								
21 Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires								
23 Dettes nées d'opér. d'ass. Directes			8	8			19	19
24 Dont envers preneurs d'ass.			8	8			19	19
25 Dont envers intermed. d'ass.								
26 Dettes nées d'opér. de réass.								
27 Emprunts obligataires	322		784	1 106	204		747	951
28 Dettes envers établ. de crédit								
29 Autres dettes			327	327			286	286
30 Comptes régularisation passif								
TOTAL	367		1 496	1 863	250		1 435	1 685

Engagements envers des entreprises du groupe

Néant

Engagements reçus et engagements donnés

Néant

8) Charge fiscale

Charge d'Impôt

		2021	2020
a)	Impôt exigible	218	135
b)	Impôt différé		
c)	Provision N		
d)	Provision N-1		
	CHARGE D'IMPOT	218	135

Stock de déficit reportable

Néant

9) Capitaux propres

Mouvement des réserves

		31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Mouvements réserve capitalisation	Imputation dépréciation durable	Résultat de l'exercice	31/12/2021
1	Capital social	400					400
2	Prime d'émission	1 308					1 308
4	Réserve statutaire	23 713	356				24 069
5	Réserve spéciale PVLT 15 %						
6	Réserve spéciale PVLT 19 %						
7	Réserve spéciale PVLT 25 %						
8	Réserve de capitalisation						
9	Autres réserves	71					71
10	Ecart dû changement de méthode						
	Report à nouveau						
11	Résultat de l'exercice	356	-356			548	548
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 848				548	26 396

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

		Débit 2021	Débit 2020
01	Report à nouveau récédent débiteur		
02	Perte de l'exercice		
06	Affectation aux autres réserves	548	356
	TOTAL	548	356

Mouvement des réserves

		Crédit 2021	Crédit 2020
01	Report à nouveau récédent créditeur		
02	Bénéfice de l'exercice	548	356
17	Report à nouveau (perte)		
	TOTAL	548	356

10) Effectif et rémunérations

Ventilation des charges de personnel

		2021	2020
01	Salaires	271	278
02	Pensions de retraite		
03	Charges sociales	127	125
04	Autres		3
	TOTAL	398	406

Effectif moyen (en nombre de salarié)

		2021	2020
	PERSONNEL		
31	Direction	1	1
32	Cadres	1	1
33	Non-cadres	4	4
	TOTAL	6	6

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de 13 administrateurs (dont un administrateur salarié). Au cours de l'exercice 2021, la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 30 K€.

Avances et crédits accordés

Néant

11) Détail de la classe 4

Détail de la classe 4 solde débiteur

		Bilan 2021 Solde débiteur	Bilan 2020 Solde débiteur
21	Assurés		
22	Intermédiaires d'assurances		
23	Co-assureurs		
24	Réassureurs	2	
25	Cédantes		

Détail de la classe 4 solde créditeur

		Bilan 2021 Solde créditeur	Bilan 2020 Solde créditeur
21	Assurés	8	19
22	Intermédiaires d'assurances		
23	Co-assureurs		
24	Réassureurs	322	204
25	Cédantes	784	747

12) Ventilation des primes émises brutes

	2021	2020	2019
Primes brutes émises par catégorie de risques	2 100	1 904	1 776
Risque Tempête	1 284	1 176	1 110
Risque incendie	454	412	371
Risque Responsabilité Civile	153	126	117
Risque Catastrophe Naturelle	209	190	178

Les primes brutes sont émises uniquement en France.

13) État des règlements et provisions pour sinistres à payer

ANNEE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2017 (N-4)	2018 (N-3)	2019 (N-2)	2020 (N-1)	2021 (N)
Règlements	63	145	152	72	227
Provisions	17	28	101	14	29
Total sinistres	80	173	253	86	256
Primes acquises	1 491	1 646	1 776	1 904	2 100
% Sinistres / Primes acquises	5,37%	10,51%	14,25%	4,52%	12,19%

14) Commissions afférentes aux acceptations comptabilisées pendant l'exercice

Néant

15) Résultat technique par catégorie ministérielle

		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES (cat. 27)	SOUS-TOTAL (cat. 20 à 31)	ACCEPTATIONS EN France	TOTAL GENERAL
		PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)				
01	PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS		1 892	208	2 100	16	2 116
03	PRIMES A EMETTRE NETTES CLOTURE					1	1
04	- PRIMES A EMETTRE NETTES OUVERTURE						
05	SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)		1 892	208	2 100	17	2 117
06	- PROV. PRIMES NON ACQUISES CLOTURE						
07	PROV. PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE						
08	SOUS-TOTAL (PRIMES DE L'EXERCICE)		1 892	208	2 100	17	2 117
10	SINISTRES PAYES		257	2	259	14	273
13	FRAIS DE GESTION DES SINISTRES		39		39	0	39
14	PROVISIONS POUR SINISTRE CLOTURE		117		117	45	162
15	- PROVISIONS POUR SINISTRE OUVERTURE		161		161	46	207
18	AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES CLOTURE		261		261	1	262
19	- AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES OUVERTURE		219	3	222	1	223
20	- PART. RESULTATS INCORP. DANS L'EXERC.						
21	SOUS-TOTAL (CHARGES DES PRESTATIONS)		294	-1	293	13	306
31	FRAIS D'ACQUISITION		194	21	215	1	216
32	FRAIS ADMIN. ET AUT. CHARGES TECH. NETS		434	48	482	1	483
33	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS RECUES		3		3		3
34	PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES		12		12		12
35	- INTERETS TECHNIQUES NETS DE CESSIONS		0				
36	SOUS-TOTAL (PRODUITS FINANCIERS NETS)		12		12		12
37	PRIMES CEDEES AUX REASSUREURS		1 385	154	1 539		1 539
38	- PART REASS. DANS PRESTATIONS PAYEES		130	2	132		132
39	- PART REASS. DANS PROV. TECH. CLOTURE		54		54		54
40	- PART REASS. DANS PROV. TECH. OUVERTURE		61		61		61
41	- PART REASS. PARTIC. RES. INCORP						
42	- PART REASS. PARTIC. BENEFICES						
43	- COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS		213	10	223		223
44	SOUS-TOTAL (CHARGE DE LA REASSURANCE)		1 049	142	1 191		1 191
46	RESULTAT TECHNIQUE		-64	-2	-66	3	-63

F. AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre de l'arrêté au niveau du groupe, les comptes sont consolidés par notre société mère, Groupama Assurances Mutuelles 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris.

La méthode de consolidation utilisée est l'Intégration Globale.